

Paris, le 22 juin 2026

Communiqué de presse

Règlement « Retour » : EAPN France alerte sur une bascule préoccupante pour les droits fondamentaux et l'accès aux droits sociaux

Adopté le 17 juin par le Parlement européen, le règlement « Retour » marque une nouvelle étape dans le durcissement de la politique migratoire européenne. En renforçant les logiques de contrainte, de rétention et d'éloignement, ce texte risque d'éloigner encore davantage les personnes exilées en situation de précarité des dispositifs d'hébergement, de santé, d'accompagnement social et d'accès aux droits. EAPN France alerte sur les conséquences sociales d'un texte qui fragilise les personnes les plus vulnérables au lieu de les protéger.

Le Parlement européen a adopté, le 17 juin 2026, le règlement « Retour » par 418 voix pour, 218 contre et 30 abstentions. Ce texte vise à remplacer la directive « Retour » de 2008 et à instaurer un cadre directement applicable dans les États membres pour l'éloignement des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière.

Présenté comme un outil d'« efficacité » des procédures de retour, le règlement adopté prévoit notamment le renforcement des obligations de coopération des personnes concernées, la reconnaissance mutuelle des décisions de retour entre États membres, l'allongement possible de la durée de rétention jusqu'à 24 mois, voire davantage sous certaines conditions, ainsi que le recours à des « plateformes de retour » situées dans des pays tiers.

Comme l'ont déjà souligné plusieurs organisations de défense des droits des personnes exilées et du secteur de l'hébergement, ce règlement soulève des inquiétudes majeures : affaiblissement des garanties procédurales, extension des motifs et durées de rétention, risque d'atteinte au principe de non-refoulement, possibilité d'éloignement vers des pays tiers avec lesquels les personnes n'ont pas nécessairement de lien, et risques accrus d'intervention dans des lieux de vie ou d'hébergement.

EAPN France souhaite insister sur un point spécifique : les conséquences sociales de ce durcissement. Lorsqu'une politique publique installe la peur de l'interpellation, de l'enfermement ou de l'éloignement, elle produit un effet direct sur le recours aux droits. Des personnes déjà fragilisées par l'exil, la pauvreté, l'isolement ou l'instabilité administrative peuvent renoncer à solliciter un hébergement, un accompagnement social, une domiciliation, un accès aux soins, une aide alimentaire ou une information juridique.

Ce risque de non-recours est particulièrement préoccupant. Il fragilise les personnes concernées, mais aussi les professionnels et associations qui assurent au quotidien des missions d'accueil, d'orientation, de protection et d'accompagnement. Les lieux sociaux ne doivent pas devenir des espaces de crainte. Ils doivent rester des lieux de protection, de mise à l'abri, d'accès aux droits et de dignité.

EAPN France rappelle qu'une politique migratoire ne peut être évaluée uniquement à l'aune du nombre de retours exécutés. Elle doit aussi être appréciée au regard de ses conséquences sur la santé publique, la cohésion sociale, l'accès aux droits fondamentaux, la protection des personnes vulnérables et la lutte contre la pauvreté.

Alors que l'Union européenne affirme vouloir lutter contre l'exclusion et garantir les droits fondamentaux, l'adoption de ce règlement envoie un signal profondément préoccupant. Une Europe sociale ne peut se construire sur la peur, l'enfermement et l'éloignement des plus précaires.

EAPN France appelle les institutions européennes et les États membres à garantir, dans la mise en œuvre de ce texte, le respect effectif des droits fondamentaux, du principe de non-refoulement, de l'accès à l'accompagnement social et de la protection des personnes vulnérables.

Contacts presse :

Uniopss/ EAPN France : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ EAPN France : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr

Qui sommes-nous ?

EAPN France est la branche française du *European Anti-Poverty Network*.

Coordonné par l'Uniopss, le réseau rassemble 31 réseaux et 18 associations nationales engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il intervient auprès des institutions européennes et nationales afin que la lutte contre la pauvreté soit au cœur des politiques publiques, avec des objectifs mesurables et des financements sécurisés.

EAPN France agit pour une Europe sociale fondée sur les droits, dotée de moyens à la hauteur des enjeux et construite avec la participation des personnes concernées.